



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE INTITULEE "PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : UNE MENACE INVISIBLE POUR NOTRE SANTE"

**DÉCISION N° DM-24-279
EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en qualité d'Adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de la Société « *Mon Bébé, Notre Santé* » représentée par Madame Isabelle TROUSSICOT-MALINGE, conseillère en santé environnementale, établie au 4, square Basset 78260 ACHERES, d'organisation d'une conférence intitulée « Perturbateurs endocriniens : une menace invisible pour notre santé », le jeudi 17 octobre 2024 pour un montant de 500€ TTC (cinq cent euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la Société « *Mon Bébé, Notre Santé* » représentée par Madame Isabelle TROUSSICOT-MALINGE pour l'organisation d'une conférence intitulée « Perturbateurs endocriniens : une menace invisible pour notre santé » le jeudi 17 octobre 2024 à 19h00, en salle des Fêtes pour un montant de 500 € TTC (cinq cent euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240904-lmc1H12263H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/09/2024
Date de Publication : 04/09/2024